

Département
D'EURE ET LOIR

ARRONDISSEMENT
DREUX

CANTON DREUX 1

MAIRIE
VERNOUILLET

OBJET :
Approbation du Budget
Primitif 2023 du budget
annexe ZA BONSECOURS

Date de la
convocation
du Conseil municipal

3 mars 2023

Service financier :
Jmb/dd/ma - 2023.023

SG-2023/03 - 04

Acte certifié exécutoire après
transmission aux services
préfectoraux

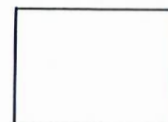
Publication électronique et mise en
ligne sur le site internet de la
collectivité le

31/03/2023

*Par délégation du Maire,
La DGS*

C. CORDIER

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL



L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le QUINZE du mois de MARS à DIX-NEUF HEURES QUINZE, se sont réunis dans la salle du Conseil, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vernouillet, sous la présidence de M. Damien STEPHO, Maire, dûment convoqués le 3 mars.

La séance a été retransmise par voie électronique.

Présents :

M. STEPHO, Mme VIGNY, M. MALANDAIN, Mmes LUCAS, BENABI, MANSON, M. RICHARD, Mme BOUGRARA, M. MORIN, Mmes EMOND, MONTIGNY, M. TRAPATEAU, MM. GLIZE, LOUDIERE, Mmes HENRI, MERABTI, SENECHAUX, M. AHSAINÉ, Mmes QUERITE, REPARAT, MM. YOUNSSI, SIADOUA, Mme PFEIFFER'OVA.
formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : M. DETAMANTI à Mme BOUGRARA, Mme POMMIER à Mme MANSON, M. CAN à M. MORIN,

Absent excusé : Néant

Absents (es) non excusés (es) : M. CHAKOUR, Mme ONAL, MM. CHBABI, HOFFMANN, Mme BOUADLA-ABDI, MM. MEBARKI, LAMRINI,

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 23

Nombre de membres votants : 26

Mme Michèle MANSON a été élue secrétaire.

Début de séance : 19 h 15 - Fin de séance : 20 h 50

Le Budget Primitif 2023 du budget annexe ZA BONSECOURS est identique à ce qui a été présenté lors du ROB 2023. Ce budget ne présente pas d'écritures sur 2022. Il reste toujours un terrain à viabiliser et à vendre.

Une fois cette opération réalisée, le budget sera clôturé.

Le Budget Primitif 2023 du budget annexe ZA BONSECOURS est donc présenté à 0,00 €. L'opération de vente quand elle sera programmée fera l'objet d'un Budget Supplémentaire.

Après avoir délibéré, le conseil municipal,

APPROUVE, à l'unanimité, le Budget Primitif 2023,

ET ONT SIGNE les membres présents,
Pour copie certifiée conforme

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Michèle MANSON

Damien STEPHO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.

Accusé de réception en préfecture
028-212804041-20230315-2023-023-FIN-BF
Date de réception préfecture : 29/03/2023

